



Le recensement de la population

Une nouvelle année débute ; elle nous conduira vers la concrétisation des projets amorcés et la poursuite de chantiers présentés lors de la réunion publique du 26 octobre 2017. Outre les infrastructures, un tout autre chantier va débiter : **le recensement de la population du 18 janvier au 17 février**.

En mars 2017, la population de la France dépasse officiellement la barre des 67 millions d'habitants. Ce chiffre nous est communiqué par l'INSEE (*Institut national des statistiques et études économiques*) dont l'une des fonctions principales est d'organiser et d'exploiter les recensements de la population et de publier les différents chiffres de la démographie en France. Au moins deux types de recensement incombent aux Communes de France : le **recensement militaire**, effectué au quotidien, touchant les jeunes âgés de 16 ans et le **recensement de la population** lancé par l'INSEE à intervalles réguliers.

Aujourd'hui, nous nous attacherons à rappeler les premiers recensements de la population de Cruseilles en faisant un (léger) retour historique pour mieux connaître l'évolution de la démographie de notre Commune. Dans nos archives nous avons retrouvé les traces des premiers recensements sur Cruseilles, appelés à l'époque dénombremments. Les documents dataient du milieu du 19^{ème} siècle ; selon certaines sources il semblerait toutefois, que les premiers comptages de notre population aient eu lieu au début du 18^{ème} siècle. Par curiosité nous avons recherché les documents d'époque, non pas pour reprendre les chiffres *-disponibles sur le Web-* mais surtout, pour savoir comment nos prédécesseurs procédaient pour effectuer cet inventaire.

Quelques chiffres **

Année 1861 : 1961 habitants
Année 1901 : 1707 habitants
Année 1954 : 1517 habitants
Année 1975 : 1837 habitants
Année 1999 : 3186 habitants
Année 2008 : 3657 habitants
Année 2014 : 4315 habitants
Année 2018 :

Quelques commentaires

De 1861 à 1901 : Sur une période de 40 ans : baisse de la population, avec un taux de 13%,
De 1901 à 1954 : Sur une période de 50 ans : la baisse de la population se poursuit au taux de 11%,
De 1954 à 1999 : Sur une période de 45 ans : la population augmente, avec un taux de 110 %,
De 1999 à 2014 : La population poursuit sa croissance avec un taux de 35,40 %

Plus de cent ans ont été nécessaires pour retrouver une population quasi équivalente à celle de 1861, puisqu'en 1975, la population frise les 2000. Plusieurs guerres ont eu lieu durant cette période, dont la 1^{ère} et 2nde guerre mondiale, les guerres d'Indochine et de Corée mais aussi des conflits liés aux territoires devenus protectorats français, des krach boursiers, l'exode rural avec la Révolution industrielle.

Ces faits historiques sont probablement à l'origine de la chute de la population et ce malgré d'énormes avancées technologiques, industrielles, sociales, sanitaires durant ces 150 dernières années.

Ce bref inventaire démontre que grâce à l'étude des chiffres de la population d'une région, d'une Commune ... , c'est toute l'histoire de notre pays qui est dévoilée, aussi bien dans ses périodes de guerres, de paix, dans sa stabilité ou instabilité politique, dans son évolution ou régression socio-économique.

Outre l'aspect « statistiques », en pages 8 et 9, nous verrons aussi pourquoi la connaissance de ces chiffres sert l'État, la Région ou la Commune ... à « **construire demain** ».

D'ores et déjà, merci de réserver votre meilleur accueil à nos agents recenseurs qui vont sillonner notre ville du 18 janvier au 17 février 2018.

Bonne lecture !

La Commission communication

Daniel Bouchet, Maire de Cruseilles et le Conseil municipal vous convient à la cérémonie des vœux et à l'accueil des nouveaux habitants

JEUDI 4 JANVIER 2018 à 19h au restaurant scolaire des Ébeaux.

Validation du dossier PRO-DCE du gymnase et de la salle socio - culturelle communale

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'ils ont approuvé, par délibération n°2017/41 en date du 3/4/17, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour la réalisation d'une salle socioculturelle au sein d'une opération de construction d'un complexe sportif intercommunal. Par délibération 2017/123 du 7/10/17, le Conseil Communautaire vient de valider les études de projet et le dossier de consultation des entreprises de cette opération. A ce stade, l'estimation des travaux de l'opération hors taxes est portée à 6 627 000 € (soit 7 952 400 € TTC), dont 914 900 € HT pour la part communale (soit 1 097 880 € TTC). M. Le Maire propose au Conseil d'approuver la réalisation d'une salle socioculturelle communale en maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCPC.

Délibération approuvée par le Conseil municipal.

Attribution de subventions au titre de l'exercice 2017

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer les subventions aux associations ci-après :

- *Mercredis Neige* : 500 €
- *Ski Club de Cruseilles* : 1 000 €
- *Football Club de Cruseilles* : 2 000 €,
- *Club de tennis de table de Cruseilles* : 2 000 €,
- *Association Départementale des Lieutenants de Louveterie* : 100 €

Délibération approuvée par le Conseil municipal.

Cession de parcelles : C2131c et C2131d

M. le Maire informe le Conseil avoir été sollicité par le notaire concernant la cession de deux tènements fonciers (C 2131c et C 2131d) sur la parcelle C 2131, comme convenu dans l'acte d'acquisition signé le 4/4/17 avec Mmes Montellier et Garnier. Pour rappel du contexte, cette cession intervient dans le cadre d'un dossier de régularisation d'emprise du domaine public communal liée à un permis de lotir délivré en juillet 1987 qui prévoyait la rétrocession à la commune de la parcelle C 2131 en vue de l'élargissement

de la voie communale (route du Noiret) Cette rétrocession n'avait pas été régularisée. En 2016, les propriétaires de la parcelle C 2131, Mmes Montellier et Garnier, ont souhaité diviser leur parcelle voisine cadastrée C 2122 afin de la vendre à deux futurs acquéreurs. Cette division nécessitait la régularisation avec la commune. De ce fait un procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques et un plan de bornage et de division ont été réalisés par le géomètre le 03/11/16. La rétrocession de la parcelle C 2131 de 507 m², a été régularisée avec les propriétaires, le 4/5/17. Cette cession a été réalisée à titre gratuit. Au vu de la vente en cours entre Mmes Montellier et Garnier et leurs futurs acquéreurs, Mme M. Elinck d'une part, et Mme M. Danielou d'autre part, la commune s'est engagée dans l'acte authentique, à rétrocéder une contenance de 25 m² d'une part et une contenance de 2 m² d'autre part, tel qu'établi par le bornage du 03/11/16. Le Service France DOMAINE a estimé la valeur vénale de ce tènement à 140 € le m². Compte tenu que la cession de la parcelle C 2131 a été réalisée à titre gratuit, et compte tenu de l'engagement de la commune pris dans l'acte authentique, M. Le Maire propose aux élus de lui donner l'accord pour céder à l'euro symbolique la parcelle C 2131c de 25 m² à Mme et Mr. Danielou, et pour céder à l'euro symbolique la parcelle C 2131d de 2 m² à Mme et Mr. Elinck, les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

Délibération approuvée par le Conseil municipal.

Réseau public d'électricité : convention entre la Commune et ENEDIS pour mener une étude exploratoire d'urbanisme

La commune a sollicité ENEDIS (ex. ERDF), pour lui proposer une étude exploratoire d'urbanisme, cela afin de pouvoir mieux se projeter sur les possibilités de distribution électrique des secteurs de la Route du Suet sur laquelle sont prévus des travaux de sécurisation. Une vue d'ensemble permettrait de connaître, par anticipation, les secteurs nécessitant des extensions ou des renforcements, pour les estimer et faire ainsi participer les opérateurs. Privée de cette étude et estimation prévisionnelle, la collectivité ne peut porter à la charge d'un opérateur que les raccordements qui n'excèdent pas 100 mètres et qui sont dimensionnés pour

correspondre exclusivement aux besoins du projet et les équipements publics exceptionnels rendus nécessaires par la nature, la situation ou l'importance d'une installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal. L'étude permettra de décider d'instaurer, dans les secteurs concernés par des travaux de renforcement ou d'extension, une Taxe majorée ou un projet urbain partenarial et ainsi répercuter l'intégralité du coût des travaux. De plus, lorsqu'un transformateur sera nécessaire à l'alimentation de futures constructions situées au sein d'un même quartier, la commune pourra demander à l'aménageur d'implanter cet ouvrage sur l'assiette foncière de son opération, avant le dépôt de sa demande de permis de construire. Ce faisant, l'opérateur devra supporter le coût de l'équipement.

Compte tenu de la connaissance actuelle des projets immobiliers à venir, ENEDIS propose une étude portant sur des projections d'urbanisation sur 2 secteurs de la Route du Suet :

- *parcelles cadastrées C 3316, 2064, 2065 et 2066 – Les Fourches autour d'AAPEI*

- *parcelles C 2818 et 2820 – au-dessus de CARREFOUR Market*

Le coût de cette étude pour 130 logements s'élève à 2 362,00 € HT.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce projet.

Délibération approuvée par le Conseil municipal.

Communication du rapport annuel d'activité 2016 de la CCPC

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT), M. le Maire donne communication aux membres du Conseil Municipal du rapport annuel d'activité de la CCPC. Au cours de la séance du Conseil Municipal, les représentants de la commune au sein de la CCPC sont entendus. M. le Maire rappelle par ailleurs que, selon les dispositions du même article, Monsieur le Président de la Communauté de Communes peut être également entendu, à sa demande, par le Conseil ou à la demande de ce dernier. Le Conseil prend acte de la communication du rapport annuel d'activité 2016 de la CCPC.

**Projet de construction d'un Centre de Loisirs associé à l'école (CLAÉ)
Demande de subventions**

M. le Maire rappelle au Conseil que pour faire face à la forte évolution démographique sur le territoire du Pays de Cruseilles, la CCPC a mandaté une étude auprès du CAUE en 2015 sur le devenir scolaire. Cette dernière a fait apparaître une forte augmentation des effectifs scolaires maternelles et élémentaires sur les 13 communes à l'horizon 2025-2030. Cette forte augmentation impactera également le péri et extrascolaire, compétence communale.

Ainsi, la Commune de Cruseilles et la CCPC ont élaboré un projet global : la réalisation d'un pôle socio-éducatif. Ce projet, construit en concertation, comprend :

- ♦ *L'extension et la réhabilitation du bâtiment scolaire (compétence intercommunale)*
- ♦ *L'aménagement lié à la petite enfance, la jeunesse, la culture et le social (compétence intercommunale)*
- ♦ *La création et l'aménagement d'un pôle parascolaire (compétence communale)*

La réalisation d'un CLAÉ doit permettre de répondre aux besoins d'une population croissante sur un territoire en forte expansion, notamment en terme d'accueil périscolaire en garantissant les meilleures conditions de durabilité des différents constituants du bâtiment en adaptant les prestations aux conditions d'utilisation des locaux (*organisation simple et fonctionnelle des surfaces*).

Pour se faire, un assistant à maîtrise d'ouvrage commun a été désigné : le Cabinet ACS pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, un groupement de commande entre la CCPC et la commune a été constitué en vue d'attribuer à un co-contractant unique le marché de maîtrise d'œuvre. Les travaux comprennent la construction du CLAE, y compris les circulations et des travaux VRD.

Il s'agit d'un équipement évolutif avec la possibilité, pour l'avenir, de créer une restauration scolaire et périscolaire en prolongement à l'Est du futur CLAE. M. le Maire propose donc au Conseil de solliciter des participations financières suivantes :

- Participation financière du Conseil Départemental pour **115 000 €**,

- Participation financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des

Territoires Ruraux 2018 à hauteur de **500 000 €**,

- Participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de **184 884 €**

Délibération approuvée par le Conseil municipal

Aménagement du secteur Arthaz-Becon - Extension de la route de Becon - Travaux de voirie et maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle au Conseil les délibérations n°2017/28 et 2017/29, adoptées le 6/3/17, relatives à l'avenant n°1 au marché respectivement de maîtrise d'œuvre et de travaux d'aménagement du secteur Arthaz-Becon.

Pour rappel, le marché initial prévoyait des travaux de réfection de voirie et de mise en sécurité des piétons dans les limites des travaux de réseaux réalisés par la CCPC sur ce secteur. Celle-ci ayant décidé l'extension de son programme, il avait donc été décidé de poursuivre ces travaux de réaménagement de voirie jusqu'à la sortie d'agglomération (*extension sur environ 225 mètres linéaires*). Compte tenu de diverses contraintes techniques, les travaux n'ont pas pu être réalisés. Après études, il est proposé d'annuler les délibérations n° 2017/28 et 2017/29 et de proposer un nouvel avenant n°1 prenant en compte les contraintes nécessaires permettant de mener le projet à son terme.

Marché initial HT

- Génie civil : 556 802,35 €
- Bordures/enrobés : 522 160,94 €
- Maîtrise d'œuvre : 36 400,00 €

Avenants proposés HT

- Avenant 1 Génie civil : 68 908,60 €
- Avenant 1 Bordures/enrobés : 41 185 €
- Avenant Maîtrise d'œuvre : 2 862,43 €

Total marchés et avenants HT

- Génie civil : **625 710,95 €**
- Bordures/enrobés : **563 345,94 €**
- Maîtrise d'œuvre : **39 262,43 €**

M. le Maire propose aux élus d'annuler les deux délibérations approuvées le 6/3/17 et d'accepter les avenants aux marchés de travaux et au marché de maîtrise d'œuvre.

Délibération approuvée par le Conseil municipal

Préparation des opérations de recensement de la population

M. le Maire informe les membres du Conseil que des opérations de recensement de la population de Cruseilles vont se dérouler entre le 18 janvier et le 17 février 2018.

Afin de pouvoir préparer ces opérations, le Conseil doit fixer certains éléments de droits qui encadreront le fonctionnement de ces opérations. Ainsi, M. Le Maire propose aux élus de bien vouloir : **désigner un coordonnateur communal, et deux coordonnateurs adjoints en lien avec l'Insee, ouvrir 9 emplois de vacataires pour assurer le recensement, fixer les modalités de la rémunération desdits vacataires, préciser comment sera effectué le versement la rémunération aux agents recenseurs.**

L'ensemble des propositions, est approuvé par délibération.

Avis sur une demande de dérogation au principe du repos dominical au cours de l'année 2018 au profit des commerces de détail

M. le Maire informe les élus que « Carrefour Market » à CRUSEILLES lui a transmis, une demande de dérogation au principe du repos dominical de ses salariés, afin de pouvoir ouvrir son magasin **les dimanches 23 et 30 décembre 2018.**

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. L'arrêté du Maire qui fixe le nombre de dimanches doit être pris après consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressées mais aussi après avis simple du Conseil Municipal. Afin de répondre à la demande émise et avant de recueillir l'avis du Conseil, M. le Maire a donc effectué les consultations légales revêtant un caractère obligatoire ; l'Union des Commerçants de Pays de Cruseilles a été consultée aussi. M. le Maire attire l'attention des membres du Conseil sur le caractère collectif de cette dérogation : s'il prend un arrêté en faveur de l'ouverture des commerces de détail les dimanches 23 et 30 /12/2018, conformément à une demande individuelle, la mesure bénéficiera à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant les mêmes activités sur le territoire communal. M. le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette demande de dérogation. Après en avoir délibéré, **la demande de dérogation est acceptée à la majorité.**

... Services techniques ...

Déclarations d'urbanisme du 15 Septembre 2017 au 10 Novembre 2017

PERMIS DE CONSTRUIRE et PC MODIFICATIFS

NOM	ADRESSE	OBJET
ALP PCP - CAPUZZO Jean-Philippe	Route du Salève	Construction d'un collectif de 9 logements
REY Sylvère - LECLAIR Bénédicte	Chemin des Moyettes	Construction d'une maison individuelle
PERNET Guillaume	Route du Salève	Construction d'une maison individuelle
REVILLARD Jérôme - MEGEVAND Nadège	Rue de Chevoinché	Construction d'une maison individuelle
BERTRAND-LAFRAISE Aline et MARCHESE Régis	Rue de Chevoinché	PC modificatif : modification des dimensions d'ouvertures et changement de la teinte tuiles
TISON Bernard et Chantal	Vers le pont	Construction d'une maison individuelle

DECLARATIONS PREALABLES

PUSATERI Franck	113 Rue des Grangettes	Construction d'un porche - abri ouvert
SOLIGNAC Matthieu	1698 Route du Salève	Construction d'un abri ouvert pour véhicules
CHALLANDE Christian et Catherine	671 Route du Suet	Agrandissement de la terrasse avec création d'un garage sous la terrasse et création d'ouvertures
BOUQUET COUTURE - GUERRAZ Coralie	29 Place de la Fontaine	Changement d'une baie vitrée fixe avec une baie vitrée avec une ouverture
BELLIARD Eric	40 Place des Burgondes	Construction d'un abri de jardin
JANNOT Daniel	1163 Route du Suet	Pose d'un vélux sur le garage
CANIS Kévin	24 Chemin des Ussets	Construction d'une véranda
DAVID Laurent	357 Route du Noiret	Peinture sous toiture et changement bardage
BOUCHET Didier	1630 Route du Suet	Création d'un abri ouvert
GAEC DE BOUGY	Les Culées	Remblais
RICHARD Anne-Marie	16 Rue du Corbet	Création d'ouvertures
PERAY Valérie	865 Route de Chosal	Construction d'un abri de jardin
DECONCHE Pierre	559 Rue des Grands Champs	Couverture d'une place de parking existante
LECLAIRE Johann	107 Rue des Grangettes	Construction d'une piscine
BARBEY-DORMOIS Romuald	1159 Route du Suet	Création d'un portail, d'un portillon et d'une place de parking

... Chantiers en cours sur la Commune ...



Mairie

Comme vous avez pu le constater, la mairie s'est parée d'une nouvelle couleur de façades.

Quant aux travaux d'intérieur, ceux-ci s'activent pour pouvoir respecter les délais de livraison.

Avant le Conseil municipal

ce lundi 2 octobre, les élus,

accompagnés par l'architecte, Yvan Spelta et l'assistant à la maîtrise d'ouvrage, Jérôme Bacino, ont effectué une visite du chantier.



Maison de Santé
Le terrassement imposant avance.

Quand vous recevrez ce bulletin, les premières neiges seront tombées !

Pour votre sécurité mais aussi celle des autres, nous vous rappelons que l'équipement de votre véhicule est largement conseillé !

Veillez également à faire régulièrement tomber les éventuelles stalactites qui pourraient se former le long des toitures. Les propriétaires restent responsables des accidents qui pourraient survenir en cas de chute inopportune.



État Civil

Bienvenue

Nola MENU le 25 octobre 2017

24 place de la Mairie

Nolan CONIASSE le 1^{er} octobre 2017

48 rue du Centre

Raphaël de PALMAS le 24 septembre 2017

71 chemin des Lirons

Louna GRANIER le 11 septembre 2017

26 place des Burgondes

Emma BOURBON le 8 septembre 2017

220 route des Follats

Mariages

Camille HUMBERT et Florence COCHET
le 3 novembre 2017 à Cruseilles

Gilles APELOIG et Anne-Laure DRUMILLON, le 28 octobre 2017 à Cruseilles

Romain DENIAU et Laura BOISCO
le 15 septembre 2017 à Cruseilles

Décès

Philippe HOYNANT
le 30 octobre 2017 à 63 ans

Silvio D'ALIMONTE
le 14 octobre 2017 à 78 ans

Marie-Thérèse GENAND-RIONDET
née FAIVRE
le 10 octobre 2017 à 71 ans

Marie DALLEMAGNE née CANET
le 4 octobre 2017 à 93 ans 1/2

LOCATION

La Commune loue un appartement d'une surface de 97,40 m², de 5 pièces, avenue des Ébeaux

Caractéristiques

- Au 1^{er} étage d'une copropriété,
- 4 chambres dont une avec lavabo,
- Cuisine non équipée,
- Salon avec balcon, orienté sud-ouest,
- Chauffage collectif,
- Cave et local à vélo,

Loyer : 1 000 €/ mois,

Charges : 140 €/mois,

Dépôt de garantie : 1 000 €.

Ce bien ne pourra plus être loué après le 31 août 2019.

Justificatifs

Pièce d'identité

Contrat de travail

Le dernier ou avant-dernier avis d'imposition

Trois derniers bulletins de salaires.

Informations et contact

Courriel : mairie@cruseilles.fr

Téléphone : 04 50 32 10 33

Le CCAS de CRUSEILLES Centre communal d'action sociale

Les repas à domicile

Le CCAS de CRUSEILLES propose un service de portage de repas à domicile. Cette prestation est ouverte à toute personne, à partir de 65 ans ou en convalescence, habitant notre commune. Ce peut être une solution de dépannage ou un service régulier selon la nécessité.

Ces repas sont préparés par les cuisiniers de l'EHPAD Salève et livrés en liaison froide par Adelle, agent municipal. Il est possible de commander un repas déjeuner ou/et un potage ou/et un dîner selon les jours définis par les bénéficiaires. Les repas des dimanches, des jours fériés sont livrés la veille, ce qui permet d'assurer un service 7 jours sur 7.

Pour toute demande d'inscription, contacter directement la Mairie de CRUSEILLES.

Les tarifs au 1^{er} janvier 2018 sont les suivants : repas 7,50 € -potage 0,80 € -dîner : 4,50 €.

Ce service de repas à domicile soulage les bénéficiaires qui n'ont plus l'envie ou la possibilité de faire les courses, de préparer les repas. C'est aussi un lien social assuré par la présence d'Adelle.

Les colis de Noël

Des élus, des membres du CCAS et des bénévoles ont apporté à 289 aînés de CRUSEILLES le traditionnel colis de Noël. Ces colis sont composés de produits alimentaires et de douceurs ; sans oublier la carte de vœux dessinée par les enfants de 3 à 10 ans, dans le cadre des activités périscolaires de CRUSEILLES. Petite pensée des très jeunes vers les aînés pour leur souhaiter de bonnes fêtes.



Brigitte Carliz, vice-présidente du CCAS

... Côté Commerce ...

Nady Fleurs

Pendant 40 ans, Nadine Desbiolles a tenu son commerce de fleurs à Cruseilles.



Fin décembre 2017, elle met fin à cette activité pour se consacrer à la vente d'électro ménager, en équipant l'ensemble de l'espace dont elle dispose.

... La Restauration scolaire à Cruseilles ...

Un grand nombre d'élèves scolarisé à CRUSEILLES mange à la cantine. Savez-vous comment se déroule leur repas durant la pause méridienne ?

Tout d'abord, il est nécessaire de vous présenter l'association Cantine scolaire de CRUSEILLES. Elle a été créée en septembre 1949. Son but est d'assurer la fabrication et la fourniture des repas de midi aux enfants des écoles primaires (privée et publique) et du collège Louis Armand de CRUSEILLES, ainsi qu'aux enseignants et au personnel des collectivités locales qui en font la demande. Cette mixité n'est pas courante au sein des cantines scolaires. C'est un bel exemple de mutualisation.

Pour profiter de ce service, les parents adhèrent à l'association et réservent les repas de leurs enfants selon un planning. Les élèves déjeunent sur des sites différents :

- ◆ la salle des Ébeaux pour les collégiens et les élèves de l'école élémentaire publique,
- ◆ le CLAE pour les élèves de l'école maternelle publique,
- ◆ la cantine de l'école primaire privée pour les élèves de cet établissement.

Par site, il y a 2 services de restauration ce qui permet une bonne fluidité de l'installation et de circulation des élèves dans leur salle de restauration respective.

Quant aux repas, ils sont fabriqués sur place, dans les cuisines de la cantine des Ébeaux, pendant les périodes scolaires. Les repas des 2 autres sites sont livrés en liaison chaude par un agent municipal.

L'association emploie des salariés pour une participation à la confection des plats, le service des repas, la mise en place et le nettoyage des salles de restauration. Ces collaborateurs travaillent sur les 3 sites de restauration. L'association a un partenariat avec la société Mille et Un Repas, prestataire de service spécialisé en restauration collective.

Les élèves du collège Louis Armand

Des surveillants du collège encadrent les élèves. Les collégiens du 1er service déjeunent entre 11h15 et 12h ; ceux du 2^{ème} service entre 12h et 13h30. La répartition des élèves entre ces 2 services se fait selon les emplois du temps des élèves.

Les élèves de l'école élémentaire publique

Des animateurs du service Enfance Jeunesse les encadrent durant la pause méridienne. Les élèves sont répartis en 2 services, puis en 2 groupes. Le 1^{er} service comprend des enfants de niveau CP et CE ; ils arrivent à 11h45 et à 11h50. Des enfants de niveau CE2 et CM constituent le 2^{ème} service ; ils arrivent à 12h30 et à 12h35. Le temps du repas de ces élèves est de 40 – 45 minutes.

Les élèves de l'école maternelle publique

Des animateurs du service Enfance Jeunesse les prennent en charge durant la pause méridienne. 2 Atsem apportent aussi une aide temporaire à cette prestation.

Le 1er service comprend des enfants de niveau Petite Section (PS) et une classe de Moyenne Section (MS); ils arrivent vers 11h35. Les autres élèves composent le 2^{ème} service ; ils arrivent vers 12h25. Le temps du repas de ces élèves est de 45 – 50 minutes.

Les élèves de l'école primaire privée

Des salariés de l'OGEC (organisme de gestion de l'école catholique) les encadrent durant la pause méridienne. Les élèves sont répartis en 2 services. Le 1^{er} service comprend des enfants de niveau maternel et élémentaire ; ils arrivent vers 11h30. Des enfants de niveau élémentaire constituent le 2^{ème} service ; ils

arrivent vers 12h30. Le temps du repas de ces élèves est de 40 à 45 minutes.

Que d'évolutions sur le site des Ébeaux !!

Après l'installation du tri sélectif des déchets dès le mois de décembre 2014 (bulletin municipal 06 janvier février 2015) qui nous a permis de passer de 150 gr de déchets alimentaires à 55 gr, après l'instauration de 2 services pour les élémentaires et la séparation des espaces collégiens/élémentaires (bulletin municipal 14 mai juin 2016), nous avons innové en mettant en place le concept du « Zéro Gaspil » sur ce site. Cette démarche, en partenariat avec Mille et Un Repas, se caractérise principalement par :

- ◆ la suppression des lignes de self traditionnelles au profit de pôles de distribution disposés dans la salle,
- ◆ un mode de distribution qui responsabilise les élèves et qui leur donne plus de convivialité durant ce temps,
- ◆ la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Quel succès !

Très rapidement les élèves, les encadrants, les cuisinières et les employés de restauration se sont adaptés à cette modification avec beaucoup de facilité et de plaisir. Cette organisation a contribué au bon accueil du nombre croissant des élèves.



Nous sommes passés de 55 gr de déchets alimentaires à moins de 10 gr. Cette approche entre tout à fait dans une logique de développement durable. Vos enfants l'ont bien compris

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à la mise en place et à la réussite de cette démarche.

Interviews des élèves

Antoine (école Saint Maurice) : « Je suis content de manger à la cantine. J'aime les desserts. Aujourd'hui, l'entrée est une soupe ; elle est très bonne ».

Camille (école maternelle publique) : « On mange bien. »

Elsa (école élémentaire publique) : « J'aime manger à la cantine parce que c'est bon, mais des fois je n'aime pas le menu. C'est comme à la maison. »

Noah (école élémentaire publique) : « J'aime le 0 Gaspil, car je peux me resservir souvent »

Stan (collège) : « Le service est satisfaisant. Le 0 Gaspil est une bonne idée. Il y a moins de file d'attente »

La cantine est un lieu d'échanges, de partage, où les enfants aiment manger.



Si vous désirez des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Carine POURRAZ gestionnaire de la Cantine.

Brigitte Carlioz,
1ère adjointe au Maire

3^{ème} réunion publique pour l'équipe en place ce jeudi 26 octobre 2017 à 20h. Face à plus de 230 personnes, M. le Maire a démarré son discours portant sur différents thèmes que nous vous proposons de résumer ci-après.

1/ Les bâtiments et le patrimoine

- **la mairie** : félicitations aux entreprises qui pour l'instant avancent à un rythme soutenu et dans le planning.
- **la maison de santé** : rappel du laborieux montage de cette opération, mais aussi, rappel de l'installation de 25 professionnels de santé.
- **le gymnase et la salle socio-culturelle** : approbation du dossier de consultation des entreprises lors du conseil communautaire du 17/10/17, démarrage de l'ensemble de ces travaux prévu pour début du 2^{ème} trimestre 2018. L'apport de la CCPC permet de bonifier l'opération avec un parking souterrain, un mur d'escalade, de nombreux courts pour le badminton et le volet ...
- **l'école élémentaire, le Centre de Loisirs Associé à l'École, la bibliothèque** : rappel des financeurs : la CCPC pour l'école et la bibliothèque, la Commune pour le CLAE. Le dossier avance normalement; parallèlement un traitement des abords du site est prévu pour des raisons de sécurité. La complication de ce chantier est qu'il sera construit en site occupé.



2/ Equipements et infrastructures

- **travaux du secteur Arthaz/Becon/La Molière/Rte de l'Usine**: une tranche sur Becon est prévue, elle clôturera cet important chantier de voiries, réseaux, trottoirs et équipements comme des parkings, une piste cyclable
- **l'office du tourisme** : déménagement au Pont de la Caille depuis cet été avec une augmentation du taux de fréquentation du site en général.
- **les bornes électriques** : pose de 2 bornes par le SYANE sur la Commune.
- **le demi diffuseur de Copponex** : poursuite du dossier.

3/ Services publics et réglementaires

- **le PLU et l'aménagement foncier** : bouclage du PLU et relance de l'aménagement foncier, en essayant de bénéficier des financements d'ADELAC pour des aménagements, des accès aux parcelles
- **la réorganisation des bureaux de vote** : rappel de la réglementation et du travail énorme que cela a été pour les services.
- **les désengagements de l'État** : pour les cartes d'identité, les passeports, le PACS : la Commune établit les documents d'identité pour un territoire et non plus uniquement pour Cruseilles, d'où des délais pour établir les documents qui s'allongent ..les compensations de l'État ne représentent pas le coût réel des agents.
- **la zone bleue** : matérialisation de la zone et réglementation qui va suivre avec l'arrivée d'un agent de surveillance de la voirie publique.
- **le recensement de la population** : en début d'année.

4/ Projets communaux

- **la route du Suet** : travaux de voirie dans un but sécuritaire (problème de vitesse, construction de l'EPANOU ...).
- **l'Abergement** : travaux d'enfouissement de réseaux en

liaison avec le SYANE, d'éclairage public, de reprise en surface de la voirie et réseaux de fibre optique.

- **le club house du tennis** : mise à niveau de ce club avec un bâtiment de qualité avant la fin du mandat.
- **le local technique communal** : projet de construction d'un local pour les services techniques qui « squattent » depuis des années des emplacements sur toute la commune pour stocker le matériel.
- **la voie verte** : lien entre Cruseilles et Vovray : chemin piétonnier
- **les Dronières** : réaménagement des espaces, acquisition foncière en cours et plus tard un projet de dévoiement de la route en partenariat avec le Département.
- **l'éclairage public** : budget de 800 000 € pour l'ensemble de la Commune, les mises aux normes se font par quartier.
- **le gymnase actuel** : réfection, « rajeunissement », dès que le nouveau gymnase sera opérationnel.

5/ Équipements para publics

- **l'ÉPANOU** : en cours de construction aux Fourches, accueil des personnes handicapées du CAT de Chosal,
- **l'ÉHPAD** : réaménagement du bâtiment actuel en améliorant le confort des chambres, maintien à 80 lits.
- **la résidence Séniors** : projet privé, de 49 logements avec des services spécifiques sur la route des Dronières.
- **le centre de secours** : compétence CCPC, sur le site de l'ancien hangar à sel.

Quelques 40 minutes auront été nécessaires à l'évocation de l'ensemble de ces éléments, et la place est maintenant réservée aux Questions/Réponses avec le public.

Les questions principales porteront sur :

- la Grand rue : la réglementation de la zone bleue, la signalétique, le trafic des poids lourds,
- la fibre optique,
- le site pour les gens du voyage en voie de sédentarisation,
- les vestiaires du foot et sur le stade,
- la cantine élémentaire publique pour l'école,
- le contenu des travaux à l'Abergement, le Chemin du Clus, les Lirons,
- l'état de la voirie départementale de la Route du Suet à Deyrier,
- le site du Pont de la Caille : Office du tourisme, la possibilité de pouvoir se désaltérer, l'avancement du dossier du giratoire, le passage protégé pour les piétons, des arrêts de bus de part et d'autre de la RD, les remblais effectués non loin du Pont,
- la Route du Noiret : le sens interdit, le flux de véhicules,
- la déviation de Cruseilles,
- la place de la Fontaine, l'ouverture de la rue du Centre et les problèmes fonciers y relatifs.

Durant une heure, M. le Maire répondra à toutes les questions et ensuite passera la parole à Jean-Michel Combet, président de la CCPC qui rappellera le montant des investissements communautaires sur Cruseilles. Il remercie le Maire pour tout ce qu'il fait en tant que vice-président à la CCPC. M. le Maire termine et conclut en redisant que les impôts n'augmenteront pas pour la part communale et, sous les applaudissements, il invite le public à se retrouver autour du verre de l'amitié.





RECENSEMENT

de la population

Comme annoncé dans l'éditorial, vous allez être recensé cette année.
Un agent recenseur se présentera chez vous durant la période du 18 janvier au 17 février 2018.

Au préalable nous souhaitons vous apporter quelques précisions sur **la définition du recensement, l'importance de cette collecte, les personnes concernées et le cadre réglementaire du recensement**. Puis nous vous donnerons le maximum d'informations quant à la méthodologie et le découpage par secteurs de la Commune.

Définir le recensement

Le recensement est une enquête statistique, nationale, d'utilité publique organisée par l'INSEE en partenariat avec les Communes. Il a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population vivant en France, et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, profession exercée, composition des ménages, taille et type de logements, modes de transport, déplacements quotidiens. Il détermine la population officielle de chaque commune.

L'importance du recensement : Des chiffres aujourd'hui pour construire demain

Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les entreprises, les urbanistes, les sociologues, les généalogistes etc. Elles sont une aide pour définir :

- au niveau national : les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place,
- au niveau local : les politiques urbaines, de transport, de logement, de mise en place d'équipements collectifs, de programmes de rénovation de quartiers, de moyens de transport. De plus, des chiffres du recensement découlent entre autres : la participation de l'État au budget d'une commune (*plus une commune est peuplée, plus la dotation globale de fonctionnement est importante*), le nombre de conseillers municipaux, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies En règle générale, la connaissance de la population permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.

Qui recenser ?

La date de référence est fixée au 1er jour de la collecte soit du 18 janvier à 0 heure, dès lors, on recense toutes les personnes en vie à cette date et à cette heure.

Le recensement concerne :

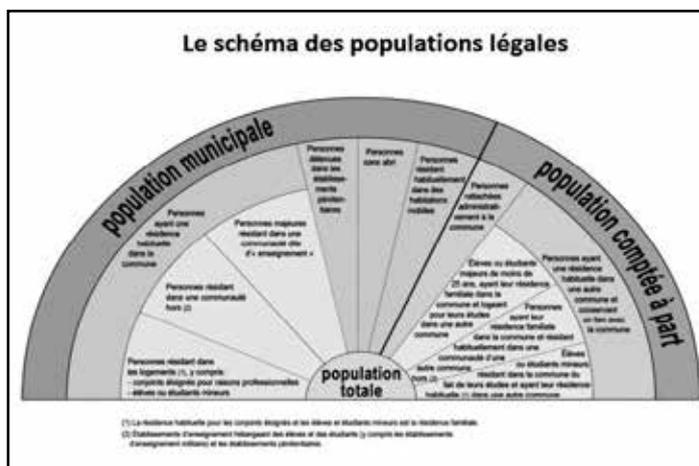
- l'ensemble des logements (occupés ou non) et leurs occupants
- les bébés nés avant le 18 janvier,
- les personnes décédées le 18 janvier ou après
- les personnes vivant habituellement en France quelque que soit leur nationalité, si elles sont présentes pour au moins 12 mois sur le territoire (durée passée ou à venir),

Par exemple : on recensera un étudiant français faisant ses études à l'étranger, mais on ne recensera pas un étudiant étranger présent en France pour une année scolaire (*durée inférieure à 12 mois*).

Le cadre réglementaire

Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Cruises ayant une population de moins de 10 000 habitants continuera d'être recensée exhaustivement, comme lors des précédents recensement mais une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans.

Le recensement est encadré par la loi N° 2002-276 du 27/2/2002, par ses décrets et ses arrêtés. Il est obligatoire, confidentiel et déclaratif, en effet toutes les informations recueillies ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, seul l'Insee est habilité à exploiter les réponses. Toutes les statistiques produites sont anonymes. Lors du traitement de votre questionnaire, votre nom et adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés sur les bases de données. Le recensement est aussi déclaratif : c'est l'habitant qui déclare si sa résidence est son logement principal et le nombre de personnes qui y vivent de façon régulière. Plusieurs indicateurs de population sont définis à l'occasion du recensement. C'est ainsi que chaque commune, en France, n'a pas qu'un seul nombre d'habitants mais plusieurs. A savoir que le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune **sa population municipale**, sa population comptée à part et **sa population totale** qui est la somme des deux précédentes. **La population municipale** est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; **la population totale** est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ses populations.





Comment se faire recenser ?

Un agent recenseur recruté par la Mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne; Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent vous remettra des questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer selon un rendez-vous convenu ensemble.

• Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Qui va vous recenser ?

La commune sera découpée en 9 zones, appelées districts. Chacun des 9 agents recenseurs disposera de son propre district regroupant environ 250 logements. Cependant, à l'heure où nous imprimons le bulletin, le service des ressources humaines n'a recruté que 8 agents, le 9^{ème} aura en charge le district 0022 qui regroupe Fésigny et le Noiret.

	Annick Bonnefoy : District 0025 Centre de Cruseilles		Césaire Crosnier : District 0028 L'Abergement
	Yannick Bouriel : District 0026 Ronzier et Chosal		Katia Amoura : District 0027 Routes d'Anney, de Troinex, Avenue des Ébeaux, Rues des Fontaines, des Frênes, des Grands Champs, des Prés Longs, du Stade
	Laura Di Gaudio : District 0018 Routes de Becon, l'Arthaz, l'Usine, des Dronières, Chemin de la Molière,		Lauren Schlatter : District 0023 Routes de Becon, Chevoince, Arthaz, Malperthuis, Rue du Centre Place de la Fontaine
	Fanny Joyet : District 0019 Deyrier, les Follats et le Biollay		Guillaume Deborne : District 0021 Routes d'Anney, Fésigny, l'Usine, des Dronières, du Noiret, du Salève, du Suet, du Tram, Grand Rue

La carte de découpage par district ainsi que les 9 agents recenseurs seront visibles sur le site de la Commune en début d'année, à l'adresse suivante : <http://www.cruseilles.fr/recensement-de-la-population/>

N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus de précisions.



Halloween party !!!

Les vacances de la Toussaint furent aux couleurs de l'automne. Un soleil éblouissant nous a accompagné tout au long de notre découverte de la nature et du monde d'Halloween. C'est donc du jour à la nuit, des gentils sorciers aux monstres pacifiques, de l'orange au noir que petits et grands participèrent à différents thèmes. Les semaines des grands furent « l'école des sorciers » et « les mythes et légendes ». Pour les plus jeunes, « promenons-nous dans les bois » et « l'école de Sabrina la petite sorcière ».

Halloween était au rendez-vous lors de la boum organisée par les grands le vendredi 27 octobre. Les petits se sont joints à eux afin de goûter aux brochettes de bonbons et aux boissons démoniaques.

Nous avons également réalisé une sortie très agréable au musée d'histoire naturelle de Genève où tous ont apprécié de découvrir une faune variée des différents coins du monde.

Le centre de loisirs de Cruseilles vous attend aux prochaines vacances d'hiver, avec de nombreuses sorties au programme et des activités exclusives ! Elles auront lieu du 12 au 23 février 2018 !!! Nous vous attendons nombreux !!

Le service enfance/jeunesse, Kevin FELLMANN

... Informations ... Événements ... Informations ...

Le repas des Aînés du Centre Communal d'Action Sociale de Cruseilles

Les portes du restaurant scolaire des Ébeaux se sont ouvertes ce samedi 7 octobre à 12 heures pour fêter nos aînés. 135 personnes étaient conviées dans cette salle décorée où un excellent repas avait été concocté par Nicolas et Caroline Rougy « Tillier Traiteur ».

L'ambiance était au rendez-vous et ce fut l'occasion de chaleureuses retrouvailles. Pour animer l'événement, l'équipe du CCAS avait préparé des jeux « questions – réponses » sur des charades et sur la vie locale. La participation était unanime et tout le monde se creusait la tête pour trouver la solution le premier. Le vainqueur de la table sélectionnée pour répondre à l'énigme, gagnait un bon d'achat de 30 € offert par le CCAS, à dépenser auprès de l'Union Commerciale du Pays de Cruseilles jusqu'au 31/12/17. Certains d'entre eux, ont remis leur gain à l'Association « Joyeuse Retraite », pour les lotos qu'elle organise dans l'année. En milieu d'après-midi et après un bon moment passé ensemble, chacun est rentré chez lui, content de sa journée.



Catherine Challande, adjointe « Culture et Tourisme »

Cérémonie du 11 novembre

A Cruseilles, une foule nombreuse s'est réunie pour la commémoration de l'armistice du 11 novembre. Ce jour d'hommage et de recueillement a été ponctué par le dépôt de gerbe au Monument aux Morts effectué par le Maire, Daniel Bouchet, accompagné de Martial Saddier, Député, ainsi que de Jean Gilbert et d'Albert Bunaz. Les enfants se sont ensuite relayés pour venir déposer une rose. L'implication



LES JOYEUX DRAGONS



C'est sous un soleil radieux, ce dimanche d'automne, que la Mairie a accueilli le jeune quartet helvète nommé « Les Joyeux Dragons » pour un concert donné dans notre église de Cruseilles, le

8 octobre dernier.

Le répertoire provenait des œuvres écrites en patois et en français par l'Abbé BOVET, figure emblématique fribourgeoise.

Ces pièces chantées nous ont fait voyager et découvrir les coutumes de nos voisins suisses.

Le public - une centaine de personnes - a été conquis par cet excellent moment musical de qualité interprété par ces jeunes musiciens.

Les dons générés par ce concert ont permis à l'Association du Comité Paroissial de récolter la coquette somme de 605 €. Ce montant sera utilisé pour la restauration du chemin de Croix des Coudrets.

Catherine Challande, adjointe « Culture et Tourisme »

des écoles et du collège a été remarquable, avec la lecture d'une lettre de poilu par Titouan, puis du texte « Ennemi ou camarade » par deux collégiens : Alex et Jules. Les enfants des écoles publique et privé s'étaient associés pour entonner ensemble le chant des partisans. Après les hymnes joués par l'harmonie, la matinée s'est achevée par le vin d'honneur au restaurant scolaire des Ébeaux.

... Événements ... Informations ... Événements ...



BEER FESTIVAL ce 14 octobre, l'équipe du Ski Club de Cruseilles a accueilli une douzaine de brasseurs lors de cette 2^{ème} édition. Très belle journée rythmée aux sons des Pipes dans Drums, des Cors des Alpes et des multiples animations durant la journée.



2^{ème} édition aussi, ce dimanche 5 novembre, pour le **COMICE AGRICOLE** organisé par les Jeunes Agriculteurs du Pays de Cruseilles, association dont la présidence est assurée par Romain Jacquet.



Malgré une météo très pluvieuse en matinée, le Comice a accueilli de nombreux visiteurs lors du défilé de ces dames et

le pot au feu servi sous le chapiteau fut un succès !



L'association des Parents d'Élèves de l'école St Maurice de Cruseilles a renouvelé, ce dimanche 26 novembre, la bourse aux jouets et puériculture.

Elle a accueilli 70 exposants et proposait une restauration rapide pour le midi accompagnée d'une buvette.

Toute première manifestation pour la nouvelle Présidente **Mme Sybille Voisin**, élue le 24 novembre 2017 qui succède à O. Lassout.



Toute l'équipe de l'APPEL et de l'OGEC vous donnent rendez-vous dimanche 21 janvier 2018 dès midi, pour partager le traditionnel repas **CHOUROUTE**, au gymnase des Ébeaux.

Vous souhaitez vous investir dans les animations de votre Commune.

Le Comité des Fêtes cherche des bénévoles pour consolider son équipe !

Contact :
cfcruiseilles@gmail.com

Vous voulez apprendre le français ou seulement vous perfectionner

Nous sommes 6 bénévoles,
Simone Deborne, Marie - Germaine Bouchet,
Chantal Vidal et Bérengère Pezzutto ,
le mardi de 9h à 10h15,
Andrée Raverdy et moi-même Rosie Germain
le vendredi de 13h45 à 15h.

Nous sommes prêtes à vous aider dans votre démarche, nous vous proposons, avec une méthode spécifique de Français langue étrangère, des discussions pour vous exprimer, du vocabulaire, de la grammaire, de la conjugaisonen fonction de votre niveau et de vos attentes.

Les cours sont gratuits, ils ont lieu dans le dernier « préfa » (à l'arrière du collège), 140 rue des Prés Longs à Cruseilles.

Rosie Germain

Pour plus d'infos vous pouvez me contacter au 04 50 44 14 42,
ou contacter la Mairie au 04 50 32 10 33

... Votre agenda ...

Janvier

Jeudi 4

Cérémonie des Voeux du Maire et Accueil des nouveaux habitants, à 19h, au restaurant scolaire des Ébeaux

Samedi 6

Concert en soirée, au gymnase des Ébeaux, organisé par l'Harmonie Cruseilles/Le Châble

Samedi 13

- Coupe du Karaté, à midi, au gymnase, organisé par le Karaté Club

- Représentation « Les visages de l'amour », à 20h30, au théâtre de Cruseilles, organisé par Espace Théâtre de Cruseilles

Dimanche 21

Repas « Choucroute » dès midi, au gymnase, organisé par l'OGEC

Samedi 27

Permanence du S.E.L Système d'Echange Local, dès 10h, aux préfabriqués, atelier parents-enfants

Février

Samedi 3

- Sortie culturelle au musée de l'Art Brut à Lausanne, départ 13h30, organisé par Cruseilles en marche

- Représentation « Moins 2 », à 20h30, au théâtre de Cruseilles, organisé par Espace Théâtre de Cruseilles

Du lundi 12 au mercredi 14

Tournoi de volley des associations du Pays de Cruseilles, au gymnase, organisé par le CODC

Samedi 24

- Représentation « Le dernier train », à 20h30, au théâtre de Cruseilles, organisé par Espace Théâtre de Cruseilles

- Permanence du S.E.L Système d'Echange Local, dès 10h, aux préfabriqués,

Mars

Vendredi 2

Concours de belote, au gymnase des Ebeaux, en soirée, organisé par le Club de Foot de Cruseilles,

Dimanche 4

Représentation « Parle-moi d'amour », à 17h30, au théâtre de Cruseilles, organisé par Espace Théâtre de Cruseilles



Informations d'Alter'Alpa Tourisme : vente de la vignette d'autoroute suisse 2018

Tarif : 36.50€

Durée de validité de la vignette suisse :

Du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2019.

Moyens de paiement :

Espèce ou chèque (*uniquement en euros*)

Lieu de vente :

Alter'Alpa Tourisme, 140 place du Pont de la Caille, 74350 Cruseilles

Horaires Alter'Alpa Tourisme :

Du mercredi au dimanche de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Contact : +33 (0)4 50 22 40 31

Une permanence emploi-formation pour les 16-25 ans

Chaque jeudi matin, la mission locale du Genevois assure une permanence pour accueillir, conseiller et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans qui, ayant quitté le système scolaire, souhaiteraient bénéficier d'une aide pour leur projet professionnel.

Membre du service public de l'emploi, dirigée par les élus locaux, départementaux et régionaux, cette association membre d'un réseau national a pour vocation d'orienter et de faciliter les démarches des jeunes dans la définition de leur projet professionnel, leur recherche de formation ou de contrat en alternance et leur recherche d'emploi.

Sur chaque permanence, les conseillers reçoivent en moyenne 4 jeunes en entretien individuel. Après avoir pris connaissance de la situation et de la demande des jeunes, ils leur proposent de mettre en place un plan d'action pour structurer leurs démarches et identifier leurs points forts.

La mission locale peut proposer, outre l'accompagnement individuel, des ateliers d'orientation ou de recherche d'emploi, la rencontre avec un parrain pour booster les démarches de recherche d'emploi, des rencontres avec des entreprises pour parfaire la connaissance du milieu professionnel et, bien sûr, des offres d'emploi.

Une équipe emploi développe en effet les relations avec les entreprises, pour faciliter la découverte des métiers lors de périodes de stage, la découverte des entreprises lors de visites chez les employeurs et décrocher des offres correspondant aux projets des jeunes.

Les conseillers ont également développé un partenariat qui leur permet de proposer des solutions en matière de mobilité, d'hébergement, de soutien financier sous conditions ainsi que pour les questions liées à la santé.

Permanence le jeudi de 8h30 à 11h30 - « Aux Préfas » de la garderie périscolaire primaire, 140 rue des Prés Longs à CRUSEILLES



La Directrice, Sandrine Deschamps - Contact : 04 50 95 20 50